

# MIRABEL

## VOUS INFORME

Vol. 5, n° 19

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Septembre 2019

Essor de l'Aérocité internationale de Mirabel (YMX)

## La Ville salue l'appui du gouvernement du Canada et d'Aéroports de Montréal



De gauche à droite :

Philippe Rainville, PDG d'ADM, Marc Garneau, ministre des Transports du Canada, Philippe Balducchi, PDG d'Airbus, Jean Bouchard, maire de Mirabel.

La Ville de Mirabel tient à reconnaître haut et fort la vision dont font preuve le gouvernement du Canada, ainsi qu'Aéroports de Montréal (ADM), qui ont annoncé le 3 septembre dernier un investissement totalisant 107 M \$, en soutien au développement de l'Aérocité internationale de Mirabel (YMX).

« Nous sommes extrêmement fiers et enthousiastes de cet investissement majeur, qui servira de levier à l'expansion continue du site aéroportuaire », d'affirmer le maire Jean Bouchard, qui était heureux de prendre part à cette annonce officielle aux côtés du ministre des Transports, Marc Garneau, et du président-directeur général d'ADM, Philippe Rainville.

Le projet annoncé de pôle aéro-logistique, pour lequel le gouvernement fédéral investit 50 M \$

et ADM investit 57 M \$, vise à améliorer le transport aérien de marchandises et la logistique du site. Il permettra le développement d'espaces additionnels d'entreposage et l'augmentation de la capacité du tablier cargo, qui pourra accueillir davantage d'avions et de plus gros modèles d'appareils.

Depuis quelque temps, les bonnes nouvelles se multiplient concernant le développement de ce pôle aéronautique et logistique. « Toute l'effervescence qui règne à l'Aérocité internationale de Mirabel (YMX) témoigne du fait que son potentiel est de plus en plus reconnu », d'affirmer le maire. « Tous constatent maintenant que les retombées que ce site génère, et qu'il est susceptible de générer, dépassent largement les frontières de notre municipalité », ajoute-t-il.

D'ailleurs, l'annonce en question a été applaudie par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, dont le président a souligné qu'il est essentiel que les infrastructures aéroportuaires répondent à la croissance des volumes régionaux d'importation et d'exportation.

Parmi les autres nouvelles qui permettent à Mirabel d'entrevoir avec confiance et ambition l'avenir de ce site, le gouvernement du Canada a récemment démontré une ouverture à ce que la Ville de Mirabel puisse rendre disponible aux entreprises, pour usage industriel, quelque 30 millions de pieds carrés de terrains situés « à l'intérieur des clôtures » du site aéroportuaire.

Si le gouvernement accepte que ces terrains soient mis en valeur en étant rendus disponibles à des fins industrielles, l'essor économique sur ce site pourra poursuivre son élan de façon marquée. « Cela nous permettrait de répondre aux besoins criants des industries et des investisseurs qui frappent à nos portes à la recherche d'espaces pour s'implanter », d'indiquer le maire, confiant d'un dénouement positif dans ce dossier.

Forte de ces récentes nouvelles, la Ville tient à remercier tous les acteurs qui n'ont jamais cessé de croire au potentiel du site aéroportuaire, et qui contribuent de façon tangible à faire de Mirabel un leader mondial de plus en plus incontournable dans les domaines de l'aéronautique et de la logistique.

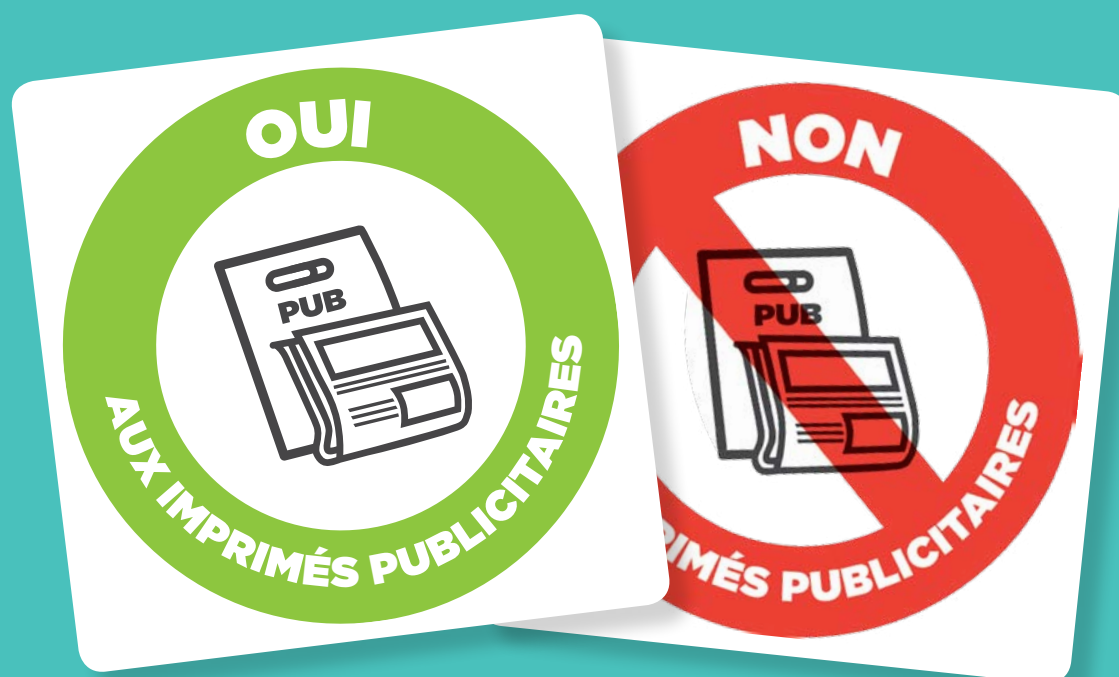


RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada  
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653  
SITE INTERNET [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca) | COURRIEL [communications@ville.mirabel.qc.ca](mailto:communications@ville.mirabel.qc.ca) | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 24 800 exemplaires

VILLE DE  
MIRABEL

UN GESTE CONCRET POUR L'ENVIRONNEMENT!

# Vous avez le choix.



Les **deux versions** des autocollants sont insérées dans cette édition du *Mirabel vous informe*.



VILLE DE  
MIRABEL 

Un geste concret pour l'environnement!

# Mirabel offre le choix aux citoyens de recevoir ou non des imprimés publicitaires

La Ville de Mirabel est fière de poser un geste précurseur en matière environnementale, qui permettra de diminuer significativement le gaspillage de papier et l'enfouissement de déchets. En fait, la Ville a adopté un règlement selon lequel les imprimés publicitaires ne seront plus distribués aux citoyens de façon systématique, mais seulement à ceux qui souhaitent les recevoir sur une base volontaire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Ainsi, la Ville a inclus, à même le présent bulletin, deux modèles d'étiquettes adhésives. Ces étiquettes seront aussi disponibles à la réception de l'hôtel de ville ainsi que dans les bibliothèques de la Ville. Pour que tout se déroule dans l'ordre, selon ce que vous souhaitez, nous vous invitons à suivre précisément les directives ci-contre, sur la façon d'utiliser ces pictogrammes.

## Qu'en est-il des journaux locaux?

Le règlement de la Ville de Mirabel vise uniquement les imprimés publicitaires, et non les journaux, qui ont un contenu informatif, et non publicitaire. Ainsi, les distributeurs de journaux locaux sont libres de continuer à livrer leur journal aux domiciles des citoyens, ou encore dans les cases postales, par le biais de Postes Canada. Par ailleurs, si des journaux font le choix d'utiliser ou de continuer à utiliser le Publisac comme mode de distribution, seuls les citoyens qui indiquent vouloir recevoir des imprimés publicitaires les recevront.

Montréal est en réflexion depuis un moment pour aller de l'avant avec une approche du même type, c'est-à-dire volontaire plutôt que systématique, mais Mirabel est la toute première ville du Québec à vouloir s'assurer que seuls les résidents qui en manifestent le désir reçoivent des imprimés publicitaires. Mirabel se positionne ainsi comme un leader en gestion des matières résiduelles, et démontre sa conscience face aux enjeux environnementaux avec lesquels les collectivités sont plus que jamais appelées à composer.

Si vous avez des questions sur la façon de faire, vous pouvez communiquer avec la Ville de Mirabel, au (450) 475-8653, ou à l'adresse [communications@ville.mirabel.qc.ca](mailto:communications@ville.mirabel.qc.ca).

\*À noter: les imprimés publicitaires comme le Publisac, qui sont livrés à domicile par des distributeurs ou commerçants, sont assujettis d'emblée par le règlement de la Ville. Par ailleurs, d'autres imprimés publicitaires sont distribués directement par Postes Canada, si les commerçants ont investi en ce sens. Pour la Ville, il est impossible de réglementer ce qui est distribué directement par Postes Canada. Toutefois, Postes Canada a indiqué qu'ils collaboreront autant que possible si des résidents apposent l'étiquette «NON aux imprimés publicitaires» dans leur case postale.

## JE NE VEUX PAS RECEVOIR D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES\*

### À la maison (sur ma porte ou ma boîte aux lettres près de la porte)

Je n'ai aucune étiquette à apposer.

(Le règlement interdit la distribution à tous ceux qui n'ont pas apposé l'étiquette verte OUI aux imprimés publicitaires).

### Pour le courrier de Postes Canada



#### Si j'ai une case postale

J'appose l'étiquette rouge (NON aux imprimés publicitaires) à l'intérieur de ma case postale de Postes Canada, là où est déposé le courrier.



#### Boîte aux lettres au bord du chemin

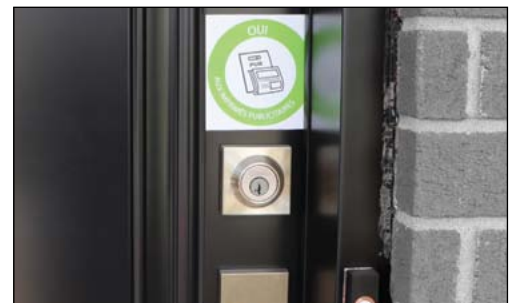
J'appose l'étiquette rouge (NON aux imprimés publicitaires) à l'intérieur de ma boîte aux lettres, sur le rebord de la porte ouverte.



## JE VEUX RECEVOIR DES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

### À la maison (sur ma porte ou ma boîte aux lettres près de la porte)

J'appose l'étiquette verte (OUI aux imprimés publicitaires) sur ma porte d'entrée, assez près de la poignée, ou sur ma boîte aux lettres, de façon à ce qu'elle soit bien visible, même quand ma boîte aux lettres est fermée.



### Pour le courrier de Postes Canada



#### Si j'ai une case postale ou une boîte aux lettres au bord du chemin

Je n'ai aucune étiquette à apposer.



## Parcours des héros

Le 7 septembre dernier, au Centre de la nature de Laval, quatre policiers du Service de police de Mirabel (capitaine Cindy Bélec, agente Julia Dagenais, agent Vincent Lauzon, agent Gabriel Presseault), accompagnés de deux athlètes des Olympiques spéciaux du Québec de la délégation des Laurentides (Éric Bédard et Éric Perras), en collaboration avec le service de police de Laval, ont participé au « Parcours des héros ». Cet événement est une course à obstacles qui a permis de recueillir plus de 33 000 \$ pour les Olympiques spéciaux du Québec (athlètes ayant une déficience intellectuelle). Plusieurs autres corps policiers du Québec ont aussi participé à l'événement.



## Un Mirabellois à l'aréna Maurice-Richard!

Justin Renault, un jeune Mirabellois de 16 ans s'est taillé une place au sein de l'équipe du CRCE (Centre régional canadien d'entraînement) en patinage de vitesse courte piste de Montréal. C'est après avoir reçu une invitation au camp d'été du CRCE de l'aréna Maurice-Richard de Montréal, qui se tenait du 29 avril au 23 août dernier, que Justin a réussi à obtenir sa place à temps complet au sein de l'équipe NextGen.

Ce jeune Mirabellois exerce le patinage de vitesse courte piste, au sein du Club de Mirabel/Saint-Jérôme, depuis l'âge de 9 ans. Il est le tout premier patineur de son club à se hisser au rang d'athlète de haut niveau, invité par le CRCE à temps complet, depuis que le Club de patinage de vitesse de Saint-Jérôme a réouvert ses portes après quelques années d'interruption.

L'invitation au camp ne devait être que saisonnière puisque l'équipe avait déjà tous ses

membres pour la saison 2019-2020. Cependant, Justin a su surprendre ses entraîneurs, en offrant d'excellents résultats qui lui ont permis d'obtenir une place additionnelle dans leur équipe pour la saison à venir. Cette invitation au camp a été rendu possible notamment grâce à sa dernière saison de patin alors qu'il remportait le titre de champion québécois par catégorie d'âge, en plus d'être sacré vice-champion canadien lors du Championnat canadien de l'Est par catégorie d'âge, ainsi que champion canadien de l'est, sur la distance du 3000 m.

Puisque les entraînements s'échelonneront sur une période de 6 jours par semaine, à raison d'environ 4 heures par jour, Justin poursuivra ses études à l'Académie les Estacades de Trois-Rivières, lequel offre un programme de formation à distance pour les athlètes de haut niveau.

## Calendrier des événements

### ACTIVITÉS POUR LES 55 ANS ET PLUS

Les bénévoles qui organisent les activités pour les 55 ans et plus, dans le secteur de Saint-Augustin, sont très heureux de vous informer de la reprise de leurs activités.

Vous êtes nouvellement à la retraite? Vous venez d'emménager à Mirabel? Voici l'occasion rêvée de rencontrer vos concitoyens.

Les activités reprendront dès le 4 septembre pour les joueurs de cartes, le 5 septembre pour les joueurs de pétanque, et se poursuivront jusqu'au 19 décembre 2019.

Après le temps des fêtes, les activités reprendront du 8 janvier au 21 mai 2020. Au programme, on retrouvera les jeux de cartes, la pétanque et le bingo.

#### Horaire :

Les cartes : les mercredis de 13 h à 16 h

La pétanque : les jeudis de 19 h à 21 h

Le bingo : le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, de 13 h à 16 h

Toutes les activités ont lieu dans l'ancien local du Club de l'âge d'or, situé dans le même bâtiment que le centre culturel du complexe Jean-Laurin (8475, rue Saint-Jacques (secteur de Saint-Augustin).

#### Renseignements :

Cartes : Sylvie Bolduc, au 450 475-6717 ou Lise Duchaine, au 450 475-6652

Pétanque : Gaston Coursol, au 450 475-8665

Bingo : Fleur-Ange Perreault ou Pierre-Paul Vermette, au 450 475-0032

### AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-CANUT

Lors de l'assemblée des paroissiens de Saint-Canut qui a eu lieu le 11 août dernier en présence de l'évêque du diocèse de Saint-Jérôme, Mgr Poisson, le Conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Canut se veut rassurant et désire informer les paroissiens que l'église poursuivra sa vocation originelle.

Lors de la rencontre, il a été décidé que d'importants travaux seront sous peu effectués afin de permettre la conservation de l'église pour qu'elle demeure active.

**Pour de plus amples renseignements :**  
450 438-0808

**Courriel :** paroissiedesaint-canut@hotmail.ca



## Les œuvres de Charlem exposées au centre culturel du Domaine-Vert Nord

Dici quelques semaines, trois œuvres de l'artiste Charlem, résident de Mirabel, seront exposées en permanence dans l'entrée du centre culturel du Domaine-Vert Nord. Il s'agit d'œuvres collectives créées en collaboration avec la population mirabelloise.



## Les égoûts ne sont pas des poubelles!

Le Service de l'environnement sollicite la collaboration de tous les citoyens afin de ne pas surcharger le réseau d'égoût sanitaire et celui de vos domiciles. Il est par conséquent demandé de ne pas jeter dans les cuvettes de vos domiciles, et celles des commerces et entreprises, des objets tels que lingettes, couches, tampons et serviettes hygiéniques, verres de contact et tissus de tout genre. Ces déchets peuvent bloquer les pompes et le réseau d'égoût et ainsi causer des problèmes majeurs et coûteux. La place des déchets autres que les fluides corporels, les papiers de toilette et les mouchoirs est dans la poubelle et non dans les toilettes. Le Service de l'environnement vous remercie pour votre collaboration à la préservation de l'environnement.



# La valeur des constructions neuves atteint près de 150 millions de dollars!

**Les chiffres le démontrent, Mirabel est en excellente santé!**

Selon les chiffres comptabilisés en mi-année, les nouvelles constructions à Mirabel atteignent déjà un total de près de 150 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 34 % en comparaison avec 2018. Le secteur résidentiel se démarque avec plus de 116 millions de dollars, une augmentation de plus de 16 millions de dollars par rapport à 2018. La valeur des constructions dans le domaine institutionnel n'est pas en reste avec la construction d'une école primaire d'une valeur de 25 millions de dollars. Ces montants sont estimés lorsque les citoyens effectuent leur demande de permis.

### Densification du territoire

Même si le nombre de chantiers résidentiels est légèrement en baisse avec un total de 273 comparativement à 287 au 1<sup>er</sup> juillet 2018, et à 305 à pareille date en 2017, le taux de nouvelles unités de logement est en croissance de 10 % par rapport à 2018 et de 46 % depuis 2017. Ce sont 705 nouvelles unités de logement qui ont vu le jour en 2019. En 2018, il y avait eu 639 unités, et en 2017, c'est 481 unités qui avaient été construites.

Cette forme de densification s'explique par le fait que Mirabel fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et que la Ville a l'obligation d'accroître la densité de sa population dans certaines zones définies dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal (PMAD).

### Nouvelles constructions

Les nouveaux logements proviennent à près de 70 % des secteurs du Domaine-Vert Nord et de Saint-Canut. La Ville de Mirabel est, par ailleurs, consciente des répercussions que peut engendrer son expansion démographique, et poursuit ses efforts afin d'en réduire les effets négatifs. Pour ce qui est du secteur de Saint-Canut, certaines artères sont de juridiction provinciale, c'est le cas notamment du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (route 158). La Ville de Mirabel est présentement en pourparlers avec le ministère des Transports afin d'apporter des améliorations à ces voies déjà très achalandées. Dans cette optique, le réaménagement de la rue J-A Bombardier est un bon exemple des efforts déployés par la Ville.

### Rénovations et agrandissements

Concernant les permis de rénovation, le même nombre de permis a été émis en 2018 et en 2019, mais la valeur des travaux a vu une augmentation de près de 17 %. Cette augmentation provient de tous les secteurs et ne se limite pas aux secteurs résidentiel et commercial. Le nombre de permis d'agrandissement émis en 2018 et en 2019 est quant à lui resté sensiblement le même. La valeur des travaux a pour sa part augmenté de façon importante, passant à 151 %. La principale cause de cette augmentation est attribuable en grande partie aux travaux d'agrandissement de l'aréna Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier.

# EXO améliore son service de transport adapté



Depuis le 9 septembre, le service de transport adapté d'EXO sera modifié afin d'être plus accessible à sa clientèle.

Ces changements incluent le prolongement des heures du service téléphonique ainsi que le prolongement du service de transport. De plus, les clients pourront désormais recevoir un appel automatisé qui confirmera leur déplacement pour le lendemain.

## Les heures de service téléphonique

Les agents du service à la clientèle seront disponibles pour répondre aux appels du lundi au jeudi, de 6 h 30 à minuit, et le vendredi, de 6 h 30 à 1 h du matin.

## Les heures de service du transport

Les heures de service du transport seront aussi prolongées de trente minutes chaque jour. Le service sera donc offert du dimanche au jeudi, de 6 h 30 à 23 h, et les vendredis, samedis et jours fériés, de 6 h 30 à minuit. Ces nouvelles heures ne concernent que les déplacements locaux. À noter qu'il n'y a aucun changement concernant les déplacements métropolitains.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle d'EXO, au 450 433-4000 ou par le biais du site [exo.quebec](http://exo.quebec), sous l'onglet **Me déplacer**, puis dans **Transport adapté**.

## Ajouts de départ sur la ligne exo2 Saint-Jérôme

À compter du 30 septembre, 4 nouveaux départs en soirée seront ajoutés sur la ligne exo2 Saint-Jérôme.

Cette bonification du service correspond à une demande formulée par la clientèle, qui souhaitait bénéficier de plus de disponibilité en soirée.

## Heures de départ

**Vers Saint-Jérôme :** 19 h 35 et 22 h 10

**Vers Montréal :** 17 h 41 et 20 h 35

Exo évaluera, au cours des prochains mois, si l'horaire répond bien aux besoins de la clientèle et si l'achalandage est au rendez-vous.

SAVIEZ-VOUS  
QUE...

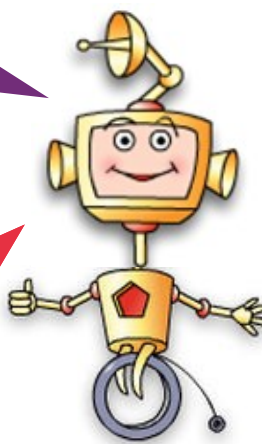


**Votre abonnement  
donne accès à**

**Polygone**

Site de jeux  
et exercices.

Pour apprendre  
le français et les  
mathématiques.



Pour les jeunes du préscolaire et du primaire.



## Pensez aux personnes à mobilité réduite en libérant vos entrées

Dans la perspective d'améliorer les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur le territoire mirabellois et de réduire les risques d'accidents, la Ville de Mirabel souhaite sensibiliser les citoyens à l'importance de libérer les entrées charretières de leur stationnement résidentiel afin de faciliter le déplacement des personnes devant avoir recours à des chaises roulantes ou triporteurs pour leurs déplacements. Il est donc demandé aux citoyens de s'assurer que leurs véhicules n'obstruent pas le trottoir afin d'éviter aux personnes à mobilité réduite d'avoir à contourner par la rue.

# Le virage jeunesse en action



Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire poursuit ses actions pour l'embauche d'intervenants et d'animateurs pour les maisons des jeunes. Il ne reste que quelques postes d'animateur à combler. L'équipe travaille assidûment au réaménagement des maisons des jeunes de Saint-Benoît, de Saint-Augustin, de Saint-Janvier, de Saint-Canut et de Sainte-Scholastique afin qu'elles soient fin prêtes pour le début des activités.

**Le début des activités aura lieu le lundi 30 septembre 2019, pour l'animation dans les parcs et dans les maisons des jeunes.**

Toutes les maisons des jeunes seront ouvertes les lundis de 16 h à 18 h, spécifiquement pour les jeunes de 8 à 11 ans.

Pour les jeunes de 12 à 17 ans, voici l'horaire : (À noter que l'horaire varie selon les maisons des jeunes)

**Maison des jeunes de Saint-Benoît**

Du mardi au vendredi, de 16 h à 21 h

**Maison des jeunes de Saint-Augustin, de Saint-Janvier et de Saint-Canut**

Du mercredi au vendredi, de 16 h à 21 h

Dès le 30 septembre, de l'animation sera également offerte dans les parcs suivants :

**Secteur de Saint-Hermas – Parc Pager**  
(4405, rue Clément-Pesant)

Du mardi au jeudi, de 16 h 30 à 19 h 30

**Secteur du Domaine-Vert Sud – Parc des Champions** (17475, rue du Grand-Prix)

Du lundi au vendredi, de 17 h 30 à 19 h 30

**Secteur du Domaine-Vert Nord – Parc Jacques-Beauchamp** (17675, rue Notre-Dame)

Du lundi au vendredi, de 17 h 30 à 19 h 30

**Secteur de Mirabel-en-Haut – Parc de la Montagne** (16655, rue des Quatre-Saisons)

Du mercredi au vendredi, de 15 h 30 à 18 h 30

Concernant la maison des jeunes de Sainte-Scholastique, veuillez prendre note que celle-ci sera ouverte uniquement les lundis, de 16 h à 18 h, pour les 8-11 ans.

L'embauche de nouveaux animateurs n'étant pas encore complétée, il se peut qu'il n'y ait pas d'animation certains soirs. Surveillez les réseaux sociaux pour de plus amples informations.

## Soirée d'inauguration des maisons des jeunes et de l'animation dans les parcs

**Le vendredi 27 septembre de 17 h à 19 h**

Maison des jeunes de Saint-Augustin  
(8503, rue Saint-Jacques)

Vous êtes tous, parents et ados, invités à venir rencontrer l'équipe des intervenants et animateurs.

Au programme : musique, activités, petites bouchées, lancement du concours « DES MAISONS À NOTRE IMAGE » et autres surprises.

Restez à l'affût par le biais de la page Facebook de la Ville pour les détails.

**Renseignements :** Sabrina Juillet,  
coordonnatrice jeunesse,  
au 450 475-8656, poste 4268

# Les Journées de la culture



Les 27, 28 et 29 septembre auront lieu les *Journées de la culture* dont la mission est de rendre accessible à tous, les différentes formes d'arts et de culture. À Mirabel, voici les activités prévues :

Le Cercle de fermières de Saint-Augustin vous accueillera le dimanche 29 septembre, de 13 h à 16 h, au Centre de l'Harmonie, situé au 8469, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin. Sous le thème « Nos belles traditions artisanes », les membres du Cercle de fermières présenteront leurs techniques de tissage, de tricot et de crochet.

**Pour renseignements :**  
Andrée Lachapelle, présidente, 450 475-8800

Le Cercle de fermières de Saint-Canut, en collaboration avec le comité de loisirs de Saint-Canut, invite la population à sa Fête de la famille qui aura lieu le samedi 28 septembre, de 11 h à 15 h, au centre culturel Patrick-Lepage.

**Pour renseignements :**  
Adèle Nault, présidente, au 450 432-5876.

## Rappel

# Budget participatif 2020



La Ville de Mirabel a récemment annoncé la création d'un budget participatif citoyen, dans le cadre du processus budgétaire 2020, pour les célébrations à venir du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville en 2021, afin de permettre aux Mirabellois de proposer des projets qui leur tiennent à cœur.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de la Ville et de sa mission – selon lequel la cohabitation, le développement durable et les services aux citoyens sont au cœur de ses décisions et de ses actions.

Ce processus démocratique vise notamment à soutenir l'implication des citoyens de Mirabel à la vie municipale et à leur permettre de réaliser une transformation concrète de leur Ville.

À cet effet, le conseil municipal réservera un budget minimal de 100 000 \$ pour un ou plusieurs projets ayant un volet collectif et 10 000 \$ au minimum pour un ou plusieurs projets ayant un volet jeunesse.

Pour en savoir plus, communiquez avec le Service de la trésorerie au 450 475-2003, ou par courriel à l'adresse [a.clement-desjardins@ville.mirabel.qc.ca](mailto:a.clement-desjardins@ville.mirabel.qc.ca).

Un formulaire est aussi disponible sur le site Web de la Ville, à la page Finances, sous la section Ville/Administration et la date limite pour soumettre un projet est le 4 octobre 2019.

## CAPSULE ÉCOCITOYENNETÉ

# RAMONEZ VOTRE CHEMINÉE AVANT L'HIVER!

Une fois l'an avant l'hiver, pensez à faire ramoner votre cheminée.

Cela permettra de :

- réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone;
- réduire les dépôts de suie et les résidus inflammables;
- augmenter l'efficacité de votre appareil de chauffage et permettre une économie de combustible;
- et permettre de déceler un bris ou la détérioration de votre système de chauffage.

Un bon ramonage annuel, c'est surtout vous permettre de profiter pleinement de votre foyer, en toute sécurité!

N'hésitez pas à communiquer avec le Service de la sécurité des incendies, au 450 475-2010, division prévention. Pour toute urgence, composez le 9-1-1.



## ANIMATEUR JEUNESSE - 2<sup>E</sup> AFFICHAGE

**Service:** Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

**Domaine d'emploi:** Loisirs, culture et vie communautaire

**Statut:** Personne salariée à temps partiel

**Nombre de poste:** 2

**Numéro de concours:** J0919-0258

**Date d'affichage:** Le 12 septembre 2019

**Date de fin d'affichage:** Le 25 septembre 2019

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler les postes d'animateurs jeunesse à titre de personne salariée régulière à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du coordonnateur - jeunesse, le titulaire du poste :

- planifie et anime les activités de divertissement et de sports pour les jeunes de la Ville;
- participe à l'implantation des stratégies de promotion afin d'augmenter la visibilité et la participation aux activités;
- est à l'écoute des jeunes et les réfère selon les besoins vers les ressources nécessaires;
- travaille en étroite collaboration avec les intervenants jeunesse;
- rédige des bilans et d'autres documents selon les demandes;
- voit au bon fonctionnement des locaux utilisés;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- posséder un diplôme d'études secondaires (DES);
- posséder environ six (6) mois d'expérience pertinente en animation et auprès des adolescents;
- avoir de la facilité à créer des liens significatifs avec les jeunes et à exercer une influence positive;
- dynamisme, entregent, autonomie, créativité, capacité de travailler en équipe et bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- bonne qualité du français écrit;
- connaissances des outils informatiques;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- être prêt à travailler sur des horaires variables incluant les jours, les soirs et les fins de semaines.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

Les horaires varieront entre 12 et 29 heures par semaines et ils incluront un horaire de jour, de soir et/ou de fin de semaine, selon les besoins du Service.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## TECHNICIEN EN GESTION D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS ET DE LOISIR

**Service :** Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

**Domaine d'emploi :** Loisirs, culture et vie communautaire

**Statut :** Personne salariée régulière à temps plein

**Nombre de poste :** 1

**Numéro de concours :** J0919-0165

**Date d'affichage :** Le 9 septembre 2019

**Date de fin d'affichage:** Le 25 septembre 2019

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de technicien en gestion d'équipements de parcs et de loisir à titre de personne salariée régulière à temps plein au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant des contremaîtres, le titulaire du poste :

- participe à la rédaction de divers documents dont les devis et les cartables descriptifs pour chaque site et s'occupe de leur mise à jour informatique;
- réalise les inspections ainsi que les relevés techniques sur le terrain et surveille l'exécution des travaux effectués par les entrepreneurs;
- s'occupe des inventaires, entre autre, pour les équipements, les outils, les clés, les codes de système d'alarme ainsi que pour les accessoires du Service;
- fait occasionnellement de la mise en plan avec le logiciel de dessin Autocad;
- soutient les contremaîtres dans le volet administratif lié à la planification, à l'exécution et au suivi des travaux à effectuer (préparation de bons de

travail, demandes de prix, commandes de pièces ou de matériaux, etc.);

- vérifie le fonctionnement des systèmes audio-visuels;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine pertinent tel que le génie civil, l'architecture ou la mécanique du bâtiment (une combinaison d'études et d'expérience pertinentes pourrait être considérées);
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- connaissance du logiciel de dessin Autocad;
- habileté à rédiger des rapports et devis ainsi qu'à lire et à interpréter des plans et devis;
- aptitudes et traits de personnalité appropriés, tels que l'entregent, la débrouillardise et l'autonomie;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- connaissance des systèmes audio-visuels est un atout;
- bonne connaissance en informatique.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



# POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca), sous **Services › Services en ligne › Postuler en ligne**.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO U-2321**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2321 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à renommer la zone I 7-31 comme étant la zone C 7-31 avec une modification des usages autorisés afin de retirer certains usages industriels et commerciaux, dans le secteur de Saint-Janvier.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, selon l'horaire d'été soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 11 septembre 2019

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocat

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO U-2329**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2329 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les habitations de type multifamiliales de six (6) logements dans la zone H 7-66, dans le secteur de Saint-Janvier.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, selon l'horaire d'été soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 11 septembre 2019

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO U-2334**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2334 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à obliger tout usage de culture du cannabis et ses dérivés ainsi que tout usage de transformation des produits de culture du cannabis et ses dérivés à prendre place à l'intérieur d'un bâtiment fermé et hermétique de façon notamment à contrôler les odeurs et de prévoir une marge de 200 mètres d'un chemin public pour toute culture de cannabis et ses dérivés à l'extérieur d'un bâtiment.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, selon l'horaire d'été soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 11 septembre 2019

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
N° PU-2345**

(secteurs de Saint-Canut, du Domaine-Vert Nord et ensemble de la ville)

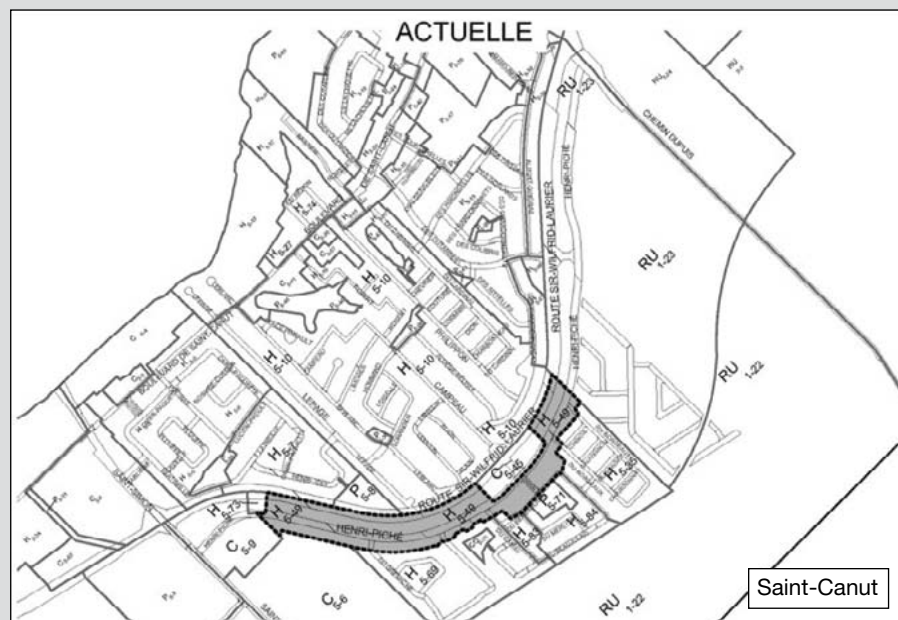
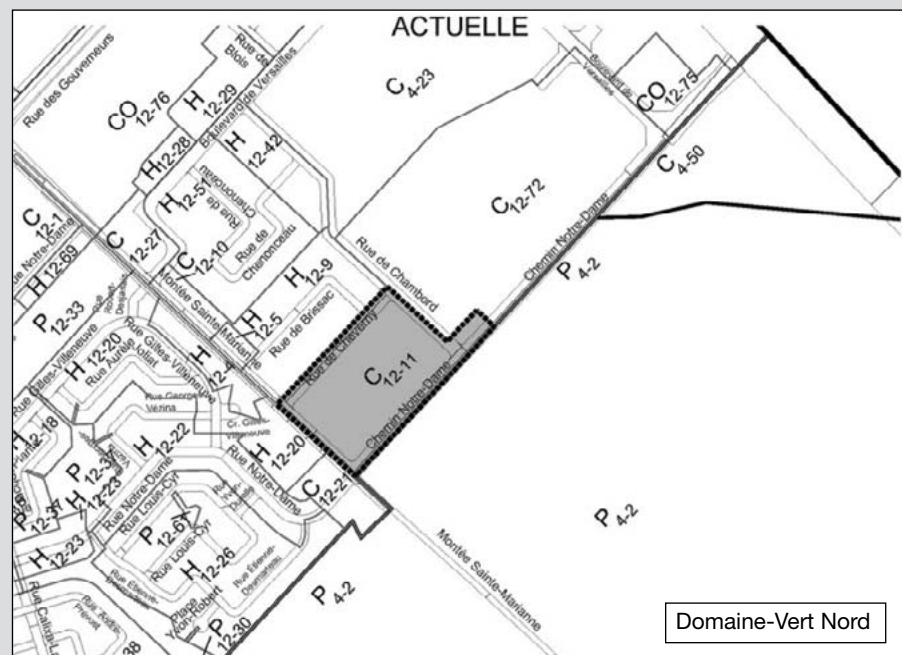
## Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019 a adopté le projet de règlement numéro PU-2345 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les habitations de type multifamiliales de 6 logements dans la zone H 5-49, dans le secteur de Saint-Canut;
- permettre les résidences de personnes âgées ainsi que les projets intégrés commerciaux dans la zone C 12-11, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- limiter les constructions résidentielles à des bâtiments unifamiliaux isolés dans la classe d'usage A3 (habitation en milieu agricole), dans les cas où d'autres typologies ne sont pas déjà prévues.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2345 est bien décrit dans le titre.

QUE les zones concernées apparaissent aux plans ci-dessous:



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit, lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

**QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 15 octobre 2019, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.**

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Donné à Mirabel, ce 11 septembre 2019

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate

## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO U-2330

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2330 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre au Service de l'environnement d'appliquer l'ensemble des dispositions prévues au chapitre 14;
- modifier la définition d'abri d'auto afin de ne pas permettre qu'un tel abri soit attaché à un autre bâtiment accessoire;
- diminuer le ratio de cases de stationnement pour certains équipements sportifs;
- permettre la réduction de la marge avant secondaire en présence d'un garage ou un abri d'auto attenant;
- préciser que l'application de l'article 6.1.7 portant sur l'accès extérieur au sous-sol d'un bâtiment ne s'applique que pour les habitations unifamiliales;
- obliger que les garages et les aires de stationnement des habitations contigües soient implantés de façon mitoyenne entre les unités;
- limiter le nombre de bâtiment accessoire pour les piscines résidentielles;
- inclure des normes pour l'implantation de contenants (cloches) de dons caritatifs;
- limiter les situations où des bordures de béton sont requises dans les espaces de stationnements résidentiels;
- clarifier les exigences pour les cases de stationnement des habitations privées pour la clientèle de 55 ans et plus;
- corriger les exigences pour les cases de stationnement des visiteurs aux habitations de 3 logements et plus;
- corriger une coquille à l'article 6.2.21, où certaines largeurs de terrains n'étaient pas couvertes par le règlement;
- remplacer le terme « grille » par « tableau de dispositions spécifiques » à l'article 6.5.1;
- corriger une coquille à l'article 7.1.10 en remplaçant la référence à l'article 5.2.7 par une référence à l'article 5.2.2;
- corriger une coquille dans la numérotation des codes d'usages à l'article 7.3.20;
- remplacer le terme « commercial » par « industriel » à l'article 8.1.11 et remplacer la référence à l'article 5.3.2 par une référence à l'article 5.2.2;
- préciser les normes sur les espaces de stationnement pour les projets intégrés résidentiels;
- corriger une coquille à l'article 13.2.1 et par le retrait de l'alinéa e) portant sur les enseignes annonçant la vente ou la location d'un terrain ou d'un bâtiment;
- corriger une coquille de numérotation de la zone E 2-8 au tableau des dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 4-46 afin de permettre plus d'un bâtiment sur le même lot et de modifier la marge latérale minimale applicable pour les habitations unifamiliales contigües;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 5-19 afin de permettre les usages H1, H2 et H3 ainsi que leurs dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-33 afin de prohiber les toits plats pour tous les usages;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-35 afin de remplacer les normes de dimension des lots pour les habitations unifamiliales;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-77 afin de remplacer les usages H2 – Habitation bifamiliale isolée et jumelée par les usages H3 - Habitation trifamiliale isolée et jumelée;

- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-80 afin d'assujettir les habitations unifamiliales jumelées à la disposition spéciale « 1 » et de modifier ladite disposition spéciale afin de permettre la réduction de la marge latérale applicable dans certains cas;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 5-81 afin de retirer la disposition spéciale « 1 »;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones RU 2-34, H 4-33, H 4-39, H 4-41, H 4-47, H 5-20, H 5-38, H 5-65, H 5-69, P 6-9, C 6-10, C 6-11, C 6-13, H 6-22, C 6-24, H 6-33, C 7-9, H 7-15, H 7-17, H 7-155, H 7-161, H 7-162, C 8-6, H 8-26, C 9-5, C 9-11, C 9-21, H 10-2, H 10-16, C 10-18, H 10-26, C 10-27, C 10-29, C 10-55, H 10-57, H 10-59 et H 12-6 afin d'établir le nombre minimal d'étage d'un bâtiment à 2 pour les habitations multifamiliales;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-104 afin de permettre les classes d'usages C1 et C2 et leurs dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-114 et H 7-125 afin d'assujettir les usages d'habitations à la disposition spéciale « 3 » concernant la proportion de maçonnerie à respecter en façade principale;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-116, H 7-118, H 7-119, H 7-126, H 7-127, H 7-128 et H 7-156 afin de modifier la disposition spéciale « 1 » afin d'inclure une proportion minimale de maçonnerie en façade principale;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 7-157 afin de remplacer le code de l'usage Habitation trifamiliale afin qu'il se lise « H3 » au lieu de « H1 »;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-40 à la disposition spéciale « 1 » afin de remplacer la mention de la zone « H 12-80 » par « H 12-40 »;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-47 afin de permettre l'usage P2-05-01 (Service de garderie et centre de la petite enfance) et ses dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-51 afin d'assujettir l'usage H1 à la disposition spéciale « 2 »;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 13-1, H 13-2, H 13-4 et H 13-5 afin de prohiber les toits plats pour tous les usages;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 13-1 afin d'assujettir l'usage H1 à la disposition spéciale « 2 »;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 13-15 afin de permettre l'usage P2-05-01 (Service de garderie et centre de la petite enfance) et ses dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-67 par le remplacement de la première des deux classes d'usages C2 par l'usage H1.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, selon l'horaire d'été soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 11 septembre 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate



**TOUS LES DIMANCHES DE 10H À 15H**

**Marché du terroir DE MIRABEL**

PARTENARIAT CANADIEN pour l'AGRICULTURE

Canada Québec

VILLE DE MIRABEL

**16 JUIN AU 6 OCTOBRE · CENTRE CULTUREL DU DOMAINE - VERT NORD**



# **VENÉZ CÉLÉBRER L'AUTOMNE GOURMAND CE WEEK-END!**

..... **21 SEPTEMBRE** ..... **22 SEPTEMBRE**  
 ..... DE 10 H 30 À 20 H ..... DE 10 H 30 À 17 H

**Au Parc régional éducatif Bois-de-Belle-Rivière**  
 9009, boulevard Arthur-Sauvé à Mirabel


**MIRABEL**  
*Fête l'érable*  
 DU QUÉBEC  
*Saveurs et gastronomie*

*L'automne gourmand du*  
  
*à saveur d'érable*

**En collaboration avec**








**Mirabel fête l'Érable du Québec 2019** — [www.boisdebelleriviere.com](http://www.boisdebelleriviere.com)



**MIRABEL**  
*Fête l'érable*  
 DU QUÉBEC



21/22 septembre

**PIQUE-NIQUE**  
*champêtre*



Signé Charles-antoine Crête  
 21/22 septembre